



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 15 décembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-précavis N° 2020/32 de la Municipalité du 10 septembre 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse à la pétition « Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze décembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :